

18-01.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Madame Lyne Beaulieu (secrétaire); messieurs Dany April, François Dornier (président), Raymond Lacroix (conférence téléphone) et Michel Pineault (conférence téléphonique).

Absences motivées : messieurs Alexandre Ouellet et Mario Ross.

18-01.02 – ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 11^e (17-11) réunion du comité exécutif
 - a) Adoption
 - b) Suites
- .04 – Création d'un poste de direction adjointe à la Direction générale, responsable de la promotion, de l'information et des communications du Collège de Rimouski : *adoption*
- .05 – Création d'un poste de direction adjointe au Développement, innovation et recherche - affectation temporaire : *adoption*
- .06 – Formation d'un comité de sélection pour le poste de coordination aux Affaires financières : *adoption*
- .07 – Formation du comité de sélection pour le poste de direction adjointe à la Direction générale, responsable de la promotion, de l'information et des communications du Collège de Rimouski : *adoption*
- .08 – Amendement à la tarification des chambres et du stationnement aux Résidences du Cégep de Rimouski : *adoption*

Le point *Remplacement des unités de climatisation du local des serveurs (D-156)* est ajouté à l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par monsieur Dany April, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.

18-01.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 11^E (17-11) RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Dany April, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la onzième (17-11) assemblée soit adopté tel qu'il a été proposé.

b) Suites

Il n'y a pas de suites à donner.

18-01.04 – CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTION ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE, RESPONSABLE DE LA PROMOTION, DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Lors de la réunion du 14 juin 2016, le comité exécutif a procédé à la création d'un poste temporaire de direction adjointe à la Direction générale, responsable du Bureau d'information et de promotion du Collège de Rimouski, et y a affecté temporairement madame Julie Gasse (CE 16-04.05).

Madame Julie Gasse a été nommée directrice des Formations continues et du développement institutionnel lors du conseil d'administration extraordinaire le 8 janvier dernier. Son entrée en fonction est prévue le 12 février 2018.

Cette création de poste avait comme objectif de mettre en place une nouvelle approche en matière de promotion, de recrutement et de communication au collège. Cet exercice a permis de constater des résultats significatifs dans les nouvelles façons de faire, c'est pourquoi la direction recommande la création d'un poste permanent.

CONSIDÉRANT le départ de madame Julie Gasse à la suite de sa nomination au poste de Direction des formations continues et du développement institutionnel;

CONSIDÉRANT la nécessité de doter cette position de façon permanente;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de l'Association locale des cadres du Collège;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Dany April et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la création du poste de direction adjointe à la Direction générale, responsable de la promotion, de l'information et des communications du Collège de Rimouski.

18-01.05 – CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTION ADJOINTE AU DÉVELOPPEMENT, INNOVATION ET RECHERCHE - AFFECTATION TEMPORAIRE : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

En juin 2016, le comité exécutif a procédé à la création d'un poste de direction adjointe des Services de formation continue du Collège et y a affecté temporairement madame Linda Viel (CE 16-02.09) pour une période déterminée.

La création de ce poste avait été rendue nécessaire étant donné que le collège n'avait pu combler le poste de direction malgré deux concours.

Le 8 janvier dernier, le conseil d'administration du Collège a nommé madame Julie Gasse au poste de directrice des Formations continues et du développement institutionnel.

L'organigramme adopté en septembre 2017 prévoit la création d'un poste de direction adjointe au Développement, innovation et recherche. Étant donné l'urgence d'assurer un suivi rapide dans plusieurs dossiers, la direction propose de créer un poste temporaire et d'y affecter madame Linda Viel pour un temps limité. L'objectif étant de doter de façon permanente ce poste en juin 2018.

CONSIDÉRANT l'urgence des suivis à faire dans les nombreux dossiers;

CONSIDÉRANT l'accord de l'Association locale des cadres du Collège pour procéder de cette façon afin de permettre une meilleure transition pour la nouvelle direction;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la création d'un poste temporaire de direction adjointe au Développement, innovation et recherche du Collège de Rimouski, et d'y affecter temporairement madame Linda Viel, pour une période déterminée.

18-01.06 – FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE COORDINATION AUX AFFAIRES FINANCIÈRES : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Monsieur Gaston Belzile prévoit partir à la retraite au plus tard le 14 juillet 2018. Un comité de sélection doit donc être formé afin de pourvoir la vacance au poste de coordination aux Affaires financières qu'il occupait.

La *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 11.4 f que « pour les emplois de cadre de niveau coordonnateur, un comité de sélection composé de la directrice générale ou du directeur général (responsable du comité), de la supérieure immédiate ou du supérieur immédiat, de la directrice ou du directeur du Service des ressources humaines ou de son adjointe ou adjoint et de deux autres membres désignés par le comité exécutif du Collège examine les candidatures reçues ». La politique indique également à l'article 8.4.1 que « la directrice générale ou le directeur général est responsable du comité de sélection pour les postes de cadres de direction ou de coordination ».

Par ailleurs, la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 9.3.1 que « le comité local (l'Association locale des cadres) est invité à désigner un membre à tout comité de sélection du personnel cadre ».

CONSIDÉRANT la vacance au poste de coordonnatrice ou coordonnateur aux Affaires financières;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre*;

Il est PROPOSÉ par monsieur Dany April, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la formation d'un comité de sélection en nommant les personnes suivantes :

- Le directeur général, monsieur François Dornier, responsable du comité;
- La supérieure immédiate, madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles.
- La directrice des Ressources humaines par intérim, madame Vicky Boucher;
- Deux autres membres désignés par le comité exécutif : monsieur René Desrosiers (à la suite de la recommandation de l'Association locale des cadres du Collège) et monsieur Romain Lavoie, membre du conseil d'administration à titre de représentant d'un établissement d'enseignement universitaire.

18-01.07 – FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTION ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE, RESPONSABLE DE LA PROMOTION, DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Madame Julie Gasse occupe le poste de direction adjointe à la Direction générale, responsable du Bureau d'information et de promotion du Collège, de façon temporaire. Elle a été nommée directrice des Formations continues et du développement institutionnel le 8 janvier dernier et son entrée en fonction est prévue pour le 12 février 2018.

Le poste de direction adjointe à la Direction générale, responsable de la promotion, de l'information et des communications au Collège de Rimouski a été créé de façon permanente par le comité exécutif le 18 janvier 2018. Un comité de sélection doit donc être formé afin de pourvoir ce poste.

La *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 11.4 f que « pour les emplois de cadre de niveau coordonnateur, un comité de sélection composé de la directrice générale ou du directeur général (responsable du comité), de la supérieure immédiate ou du supérieur immédiat, de la directrice ou du directeur du Service des ressources humaines ou de son adjointe ou adjoint et de deux autres membres désignés par le comité exécutif du Collège examine les candidatures reçues ». La politique indique également à l'article 8.4.1 que « la directrice générale ou le directeur général est responsable du comité de sélection pour les postes de cadres de direction ou de coordination ».

Par ailleurs, la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 9.3.1 que « le comité local (l'Association locale des cadres) est invité à désigner un membre à tout comité de sélection du personnel cadre ».

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directrice adjointe ou directeur adjoint responsable de la promotion, de l'information et des communications;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre*;

Il est PROPOSÉ par monsieur Dany April, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la formation d'un comité de sélection en nommant les personnes suivantes :

- Le directeur général et supérieur immédiat, monsieur François Dornier, responsable du comité;
- La directrice des Ressources humaines par intérim, madame Vicky Boucher;
- Deux autres membres désignés par le comité exécutif : _____ (à la suite d'une recommandation de l'Association locale des cadres du collège) et monsieur Raymond Lacroix, président du conseil d'administration.

18-01.08 – AMENDEMENT À LA TARIFICATION DES CHAMBRES ET DU STATIONNEMENT AUX RÉSIDENCES DU CÉGEP DE RIMOUSKI : *ADOPTION*

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Les Résidences du Cégep de Rimouski révisent chaque année la tarification des chambres en location aux étudiantes et aux étudiants du Collège, la tarification pour le service d'hôtellerie pour un court séjour ainsi que la tarification pour les vignettes de stationnement.

CONSIDÉRANT l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'entretien;

CONSIDÉRANT l'augmentation des coûts pour les salaires du personnel;

CONSIDÉRANT l'augmentation des coûts de câblodistribution;

CONSIDÉRANT l'ajout du service Wi-Fi;

Il est PROPOSÉ par monsieur Dany April, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

a) D'accepter la proposition d'indexation pour l'année 2018-2019, pour les tours non renouvelés :

	Tarifs 2016-2017	Tarifs 2017-2018	Tarifs 2018-2019
• Chambre simple	245 \$	255 \$	265 \$
• Chambre double	300 \$	310 \$	320 \$
• Chambre communicante	310 \$	320 \$	340 \$
• Chambre double (2 personnes)	340 \$	350 \$	365 \$
• Chambre communicante (2 personnes)	396 \$	406 \$	430 \$

b) D'accepter la proposition d'indexation pour l'année 2018-2019, pour les tours renouvelés.

	Tarifs 2016-2017	Tarifs 2017-2018	Tarifs 2018-2019
• Chambre simple	255 \$	270 \$	275 \$
• Chambre double	310 \$	325 \$	335 \$
• Chambre communicante	320 \$	335 \$	350 \$
• Chambre double (2 personnes)	350 \$	370 \$	380 \$
• Chambre communicante (2 personnes)	406 \$	420 \$	460 \$

c) D'ajuster la tarification de la vignette de stationnement en passant de 100 \$ à 110 \$ (vignette annuelle) et de 60 \$ à 65 \$ (vignette pour un trimestre).

d) D'ajuster la tarification des chambres-entrepôts de 85 \$ à 90 \$ par mois.

e) D'ajuster certaines tarifications d'hôtellerie pour l'année 2018-2019.

Personne étudiante	Année 2017-2018		Année 2018-2019	
	Jour	Semaine	Jour	Semaine
Chambre avec literie				
Simple	33 \$	165 \$	35 \$	170 \$
Double ou communicante	45 \$	225 \$	45 \$	230 \$
Personne non étudiante	Année 2017-2018		Année 2018-2019	
	Jour	Semaine	Jour	Semaine
Chambre avec literie				
Simple	45 \$	225 \$	50 \$	230 \$
Double ou communicante	53 \$	265 \$	55 \$	270 \$

Personne étudiante ou non étudiante	Année 2017-2018		Année 2018-2019	
	Jour	Semaine	Jour	Semaine
Chambre avec literie et appareils (Téléviseur 14 po, micro-ondes et réfrigérateur)				
Simple	48 \$	240 \$	60 \$	250 \$
Double ou communicante	56 \$	280 \$	70 \$	300 \$

18-01.09 – REMPLACEMENT DES UNITÉS DE CLIMATISATION DU LOCAL DES SERVEURS (D-156) : *ADOPTION*

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

- Le remplacement des unités de climatisation du local des serveurs informatiques est devenu un impératif à la suite de plusieurs contraintes observées depuis plusieurs années.
- Les climatiseurs sont situés juste au-dessus des bâtis des serveurs, d'où la possibilité d'une fuite de liquide sur ces derniers.
- Le système actuel gère mal les variations saisonnières de température ainsi que l'humidité.
- Les condenseurs sont mal situés. En effet, ils sont bas dans la cour intérieure et, par conséquent, sont sujets à être ensevelis par la neige l'hiver.
- Les deux climatiseurs actuels fonctionnent seulement de façon individuelle. Il est donc nécessaire d'envisager la possibilité que les deux unités de climatisation travaillent de concert.
- Les unités actuelles sont désuètes et les besoins futurs nécessitent une plus grande capacité de refroidissement.
- Les conduits de climatisation doivent être placés en fonction des équipements informatiques (serveurs, stockage, etc.) et non des personnes qui ont à y travailler.

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation, selon le prix le plus bas, a été transmis par le Cégep de Rimouski à trois soumissionnaires pour le remplacement des unités de climatisation du local des serveurs (D-156);

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres, soit *Réfrigération AirC*;

CONSIDÉRANT que l'estimation du prix des unités de climatisation transmis par les professionnels s'élève à 108 306,45 \$.

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise *Réfrigération AirC* est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'évaluation de la soumission reçue et la recommandation du Service de l'équipement et de l'approvisionnement, il a été convenu d'adjuger au soumissionnaire conforme acceptable, l'entreprise *Réfrigération AirC*, le remplacement des unités de climatisation du local des serveurs (D-156), au montant de **102 212,78 \$** (toutes taxes incluses);

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Dany April et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour le remplacement des unités de climatisation du local des serveurs (D-156), à l'entreprise *Réfrigération AirC*, pour un montant de **102 212,78 \$** (toutes taxes incluses).

La séance est levée à 8 h 40.

président

secrétaire